

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2026/FEV/008	OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU
<u>Date du conseil municipal</u> 18/02/2026	
<u>Date de la convocation</u> 12/02/2026	
<u>Date de l'affichage</u> 12/02/2026	

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le douze février deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Philippe DUCQ, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Angélique RAPPAILLES, Fabrice HOULIER Maires-adjoints.

Armand DE MAIGRET, Jules NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Alban LANSELLE, Sylvie POIRIER, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Suzanna MARTINET, Martial DISCH, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mahmut GÜNER pouvoir à Alban LANSELLE

Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Dany FAROY

Sylvie GALLOCHER pouvoir à Clotilde LAGOUTTE

Était excusée :

Stéphanie DEGAND

Était absent :

Thomas LECONTE

Angélique RAPPAILLES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260225-DEL-2026-008-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

2026/FEV/008

DELIBERATION

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n° 2025/DEC/91 du 17 décembre 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2026,

VU la commission de finances qui s'est tenue le 17 février 2026,

CONSIDERANT la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE par 21 voix POUR

6 CONTRE (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

ARTICLE 1 : Approuve le budget primitif 2026 en section de fonctionnement pour un montant de 1 209 012.29 € aussi bien en dépenses qu'en recettes qui se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général :	160 270,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel :	53 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières :	4 528.76 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	81 890.00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'invest. :	909 323.53 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté fonct. :	848 435.29 €
- Chapitre 70 – Produits de services :	335 307.00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	25 270.00 €

ARTICLE 2 : Approuve le budget primitif 2026 en section d'investissement pour un montant de 1 778 684.54 € aussi bien en dépenses qu'en recettes qui se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 040 – Opérations d'ordres entre sections :	25 270.00 €
- Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts :	27 731.72 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	280 000.00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	1 445 682.82 €

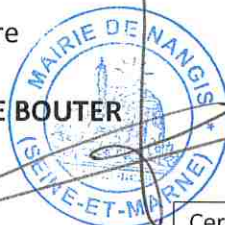
Accusé de réception en préfecture
25-2270300-2026-008-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception en préfecture : 25/02/2026

Recettes d'investissement :

- Chapitre 001 – Solde d'exécution d'invest. reporté :	787 471.01 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonct. :	909 323.53 €
- Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections :	81 890.00 €

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le secrétaire de séance

Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le 25 FEV. 2026
Et de la transmission ou notification et de la
publication le 25 FEV. 2026
Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260225-DEL-2026-008-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de NANGIS
AUTRE

Numéro SIRET : 21770327100114
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PROVINS

Budget primitif **relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	20
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	21
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	22
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	23
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	24
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	25
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	26

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	27
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	28
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 209 012,29	360 577,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 848 435,29
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 209 012,29	1 209 012,29

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 778 684,54	991 213,53
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 787 471,01
R		=	=
T	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 778 684,54	1 778 684,54

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 987 696,83	2 987 696,83
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	967 479,98	0,00	160 270,00	160 270,00	160 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 020 479,98	0,00	213 270,00	213 270,00	213 270,00
66	Charges financières	7 422,66	0,00	4 528,76	4 528,76	4 528,76
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 032 902,64	0,00	217 798,76	217 798,76	217 798,76
023	Virement à la section d'investissement (6)	172 326,60		909 323,53	909 323,53	909 323,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	81 890,00		81 890,00	81 890,00	81 890,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		254 216,60		991 213,53	991 213,53	991 213,53
TOTAL		1 287 119,24	0,00	1 209 012,29	1 209 012,29	1 209 012,29

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	280 000,00	0,00	335 307,00	335 307,00	335 307,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		280 500,00	0,00	335 307,00	335 307,00	335 307,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		280 500,00	0,00	335 307,00	335 307,00	335 307,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	25 270,00		25 270,00	25 270,00	25 270,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		25 270,00		25 270,00	25 270,00	25 270,00
TOTAL		305 770,00	0,00	360 577,00	360 577,00	360 577,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	848 435,29
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	965 943,53
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - ARE 042)

réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	215 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
21	Immobilisations corporelles	738 734,91	0,00	1 445 682,82	1 445 682,82	1 445 682,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		953 734,91	0,00	1 725 682,82	1 725 682,82	1 725 682,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 820,45	0,00	27 731,72	27 731,72	27 731,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		51 820,45	0,00	27 731,72	27 731,72	27 731,72
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 005 555,36	0,00	1 753 414,54	1 753 414,54	1 753 414,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 270,00		25 270,00	25 270,00	25 270,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 270,00		25 270,00	25 270,00	25 270,00
TOTAL		1 030 825,36	0,00	1 778 684,54	1 778 684,54	1 778 684,54

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	172 326,60		909 323,53	909 323,53	909 323,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	81 890,00		81 890,00	81 890,00	81 890,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		254 216,60		991 213,53	991 213,53	991 213,53
TOTAL		254 216,60	0,00	991 213,53	991 213,53	991 213,53

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	787 471,01
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

965 943,53

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	160 270,00		160 270,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	53 000,00		53 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	4 528,76	0,00	4 528,76
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	81 890,00	81 890,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		909 323,53	909 323,53
	Dépenses d'exploitation – Total	217 798,76	991 213,53	1 209 012,29

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	25 270,00	25 270,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 731,72	0,00	27 731,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	280 000,00	0,00	280 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 445 682,82	0,00	1 445 682,82
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 753 414,54	25 270,00	1 778 684,54

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	335 307,00		335 307,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		335 307,00	25 270,00	360 577,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	848 435,29
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		81 890,00	81 890,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		909 323,53	909 323,53
Recettes d'investissement – Total		0,00	991 213,53	991 213,53

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	787 471,01
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	967 479,98	160 270,00	160 270,00
611	Sous-traitance générale	341 504,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	537 300,19	125 270,00	125 270,00
6156	Maintenance	88 675,79	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	2 000,00	2 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	25 000,00	25 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	53 000,00	53 000,00	53 000,00
6215	Personnel affecté coll. de rattachement	0,00	53 000,00	53 000,00
6218	Autres personnels extérieurs	53 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 020 479,98	213 270,00	213 270,00
66	Charges financières (b) (8)	7 422,66	4 528,76	4 528,76
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 495,91	2 589,20	2 589,20
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	926,75	1 939,56	1 939,56
67	Charges spécifiques (c)	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 032 902,64	217 798,76	217 798,76
023	Virement à la section d'investissement	172 326,60	909 323,53	909 323,53
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	81 890,00	81 890,00	81 890,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	81 890,00	81 890,00	81 890,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		254 216,60	991 213,53	991 213,53
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		254 216,60	991 213,53	991 213,53
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 287 119,24	1 209 012,29	1 209 012,29

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	2 589,20
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	649,64
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 939,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

Assemblée municipale en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	280 000,00	335 307,00	335 307,00
7011	Eau	280 000,00	335 307,00	335 307,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	500,00	0,00	0,00
7588	Autres	500,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		280 500,00	335 307,00	335 307,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		280 500,00	335 307,00	335 307,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	25 270,00	25 270,00	25 270,00
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	25 270,00	25 270,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	25 270,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		25 270,00	25 270,00	25 270,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		305 770,00	360 577,00	360 577,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	848 435,29
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 209 012,29
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	215 000,00	280 000,00	280 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	215 000,00	280 000,00	280 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	738 734,91	1 445 682,82	1 445 682,82
211	Terrains	0,00	600 000,00	600 000,00
213	Constructions	0,00	845 682,82	845 682,82
2156	Matériel spécifique d'exploitation	725 734,91	0,00	0,00
2158	Autres Instal. matériel, outill. techniq.	13 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		953 734,91	1 725 682,82	1 725 682,82
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 820,45	27 731,72	27 731,72
1641	Emprunts en euros	50 893,45	26 804,92	26 804,92
1681	Autres emprunts	927,00	926,80	926,80
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		51 820,45	27 731,72	27 731,72
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 005 555,36	1 753 414,54	1 753 414,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	25 270,00	25 270,00	25 270,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	25 270,00	25 270,00	25 270,00
1391	Subventions d'équipement	25 270,00	0,00	0,00
13918	des tiers	0,00	25 270,00	25 270,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		25 270,00	25 270,00	25 270,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 030 825,36	1 778 684,54	1 778 684,54

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	172 326,60	909 323,53	909 323,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	81 890,00	81 890,00	81 890,00
2803	Frais d'études, recherche et développ.	6 442,00	40 439,00	40 439,00
2813	Constructions	34 236,00	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	14 932,00	0,00	0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	24 520,00	39 858,00	39 858,00
2818	Autres immobilisations corporelles	1 760,00	1 593,00	1 593,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		254 216,60	991 213,53	991 213,53
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		254 216,60	991 213,53	991 213,53
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		254 216,60	991 213,53	991 213,53

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	787 471,01
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 778 684,54
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					563 925,78									
1641 Emprunts en euros (total)					563 925,78									
MIN247489EUR	Caisse Francaise de Financement Local	16/05/2007	01/01/2008	01/04/2008	405 000,00	F	Taux Fixe	4,260	4,390	EUR	T	C	O	A-1
MON539053EUR	Caisse Francaise de Financement Local	18/10/2021	01/02/2022	01/05/2022	158 925,78	F	Taux Fixe	0,710	0,720	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Mairie de NANGIS - Eau Potable - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement		Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
									Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						13 902,00									
1681 Autres emprunts (total)						13 902,00									
1071822	Ag. de l'eau Seine Normandie	10/04/2018	25/04/2018	25/04/2019		13 902,00	F	Taux Fixe	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)						0,00									
1687 Autres dettes (total)						0,00									
Total général						577 827,78									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		179 938,35					26 804,92	2 589,20	0,00	423,82
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		179 938,35					26 804,92	2 589,20	0,00	423,82
MIN247489EUR	N	0,00	A-1	45 562,50	2,00	F	Taux Fixe	4,260	20 250,00	1 639,62	0,00	272,57
MON539053EUR	N	0,00	A-1	134 375,85	20,33	F	Taux Fixe	0,710	6 554,92	949,58	0,00	151,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Mairie de NANGIS - Eau Potable - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		7 414,40					926,80	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		7 414,40					926,80	0,00	0,00	0,00
1071822	N	0,00	A-1	7 414,40	7,32	F	Taux Fixe	0,000	926,80	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		187 352,75					27 731,72	2 589,20	0,00	423,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

{11} Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	187 352,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

AN 5 - DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
L	Aménagements de terrains	10	01/01/2000
L	Plantations d'arbres et arbustes	20	01/01/2000
L	Matériel spécifique d'exploitation	10	01/01/2000
L	Mobilier	10	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2000
L	Installations générales, agencements	10	01/01/2000
L	Constructions	50	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	10	01/01/2000
L	Subv. d'équipement	15	01/01/2000
L	Frais d'études, recherche, développement	5	01/01/2000
L	Subv. quip. organismes publics	15	01/01/2000
L	Licences, logiciels, droits similaires	4	01/01/2000
L	Autres matériels - outillage	50	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	4	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	787 471,01	787 471,01
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	787 471,01	787 471,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	787 471,01	787 471,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	787 471,01	787 471,01

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	53 001,72	53 001,72
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	991 213,53	991 213,53
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	938 211,81	938 211,81

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		53 001,72	53 001,72
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		27 731,72	27 731,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 804,92	26 804,92
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	926,80	926,80
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		25 270,00	25 270,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	25 270,00	25 270,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		991 213,53	III 991 213,53
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		991 213,53	991 213,53
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	40 439,00	40 439,00
2813	Constructions	0,00	0,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	0,00
28158	Autres matériels, outillage technique	39 858,00	39 858,00
2818	Autres immobilisations corporelles	1 593,00	1 593,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	909 323,53	909 323,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	335 307,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260226-DEL-2026-008-1-DE
Date de télétransmission : 26/02/2026
Date de réception préfecture : 26/02/2026

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29

VOTES :

Nombre de membres présents : 24

Pour : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27

Contre : 6

Date de convocation : 12/02/2026

Abstentions : 0

Présenté par NOLWENN LE BOUTER,

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Nangis, le 18/02/2026 NOLWENN

A Nangis, le 18/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante :

LE BOUTER NOLWENN	
DUCQ Philippe	
HAMELIN Serge	
LION Edith	
FAROY Dany	
REGNAULT GALLOIS Chantal	
RAPPAILLES Angélique	
HOULIER Fabrice	
DE MAIGRET Armand	
NOUGA NOUGA Jules	
PIEUSSESGUES Nathalie	
TENTE MARQUES Luis José	
JACKY Valérie	
LANSELLE Alban	

POIRIER Sylvie	
BRUNOT Frédéric	
DEGAND Stéphanie	
CIGE Nimca	
MARTINET Suzanna	
GÜNER Mahmut	
DE BELLEVILLE Anne-Laure	
DISCH Martial	
GALLOCHER Sylvie	
BILLOUT Michel	
KHERBACH Mohammed	
TCHIKAYA Guy-Bertrand	
LAGOUTTE Clotilde	
BOUDET Julien	
LECONTE Thomas	

Certifié exécutoire par Madame Le Maire Nolwenn LE BOUTER, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication le

A NANGIS, le 25/02/2026

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260218-DEL-2026-0081-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

(1) Indiquer le "président du conseil d'administration" ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président,...

(2) L'assemblée délibérante étant :





BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION

Budget Communal

et

les budgets annexes du Centre aquatique,

de l'Assainissement et de l'Eau

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260225-DEL-2026-008-DE
Date de télétransmission : 25/02/2026
Date de réception préfecture : 25/02/2026

1 – CADRE REGLEMENTAIRE BUDGETAIRE

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget.

Le budget primitif est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) et des nomenclatures comptables et budgétaires applicables.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se présente sous la forme de deux sections, fonctionnement et investissement, et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article.

2 – INTRODUCTION

Le budget primitif 2026 a été élaboré sans prise en compte de l'excédent de clôture 2025 ni de l'affectation des résultats, ceux-ci ne pouvant être constatés et validés que lors du vote du Compte Financier Unique. Les équilibres présentés reflètent les seules prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice, sans intégrer la marge de manœuvre supplémentaire que pourrait offrir l'excédent de l'exercice précédent. La note d'accompagnement précise les choix budgétaires retenus ainsi que les options envisageables lors du vote du Budget Supplémentaire, en fonction des résultats effectifs et des ajustements nécessaires en cours d'exercice. Ce budget s'inscrit dans un contexte local particulier marqué par le renouvellement du conseil municipal prévu à la fin du mois de mars 2026 et prend en compte la nécessité de garantir une gestion continue et prudente jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle mandature.

Le budget primitif a été préparé conformément aux règles applicables aux communes relevant du cadre M57. Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été arrêté au 17 décembre 2025 fixant les objectifs suivants :

- 1) Des recettes stabilisées sur des hypothèses prudentes, dans la mesure où l'analyse 2023-2026 met en évidence une situation de recettes contrainte : forte volatilité des produits des services, stagnation des impôts et taxes, fragilité des dotations de l'État et marges de manœuvre limitées sur les produits annexes. La stratégie retenue repose donc sur l'absence de surestimation des recettes.
- 2) Une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement : le budget 2026 s'inscrit dans un cadre de gestion maîtrisé et transitoire, fondé sur une construction budgétaire collaborative, la continuité du service public et une vigilance accrue sur les dépenses.

Les priorités portent sur :

- La maîtrise des charges générales (objectif de -11 % hors inflation),
 - La stabilisation de la masse salariale malgré les besoins liés au centre social municipal,
 - L'encadrement strict des demandes des services,
 - La réorganisation interne pour gagner en efficience,
 - L'optimisation des contrats et abonnements afin de dégager des marges de manœuvre.
- 3) Le renforcement de l'épargne nette, afin de maintenir la capacité d'investissement de la commune, face à la dégradation du patrimoine, aux investissements incompressibles et aux exigences réglementaires et énergétiques. La trajectoire financière 2026 vise ainsi un équilibre entre responsabilité, anticipation et continuité à l'approche des échéances électorales.

- 4) Une programmation d'investissement recentrée et prudente, se concentrant sur les opérations indispensables : poursuite des projets engagés, gel des nouveaux projets structurants (hors urgences ou obligations), autorisation d'études préparatoires et priorité à l'autofinancement, sans préempter les choix du futur exécutif.
- 5) Une stratégie claire de financement, renforçant la recherche de financements externes (subventions, appels à projets, partenariats). Le recours à l'emprunt reste un levier de dernier ressort afin de préserver la dette et les capacités financières à moyen et long terme.

Cadre de référence national pour le budget 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 est en cours d'adoption au moment de la rédaction de la présente note. Les débats parlementaires ont conduit à une révision à la baisse de la contribution demandée aux collectivités territoriales au redressement des finances publiques. L'effort global attendu s'établirait désormais autour de 2 milliards d'euros, contre des montants plus élevés envisagés initialement.

Les arbitrages retenus visent à préserver la capacité d'investissement des collectivités locales, et en particulier celle du bloc communal, qui représente une part significative de l'investissement public local. À ce titre, les communes sont exclues du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (Dilico), dont la charge est recentrée sur les départements et les établissements publics de coopération intercommunale. Les paramètres du dispositif sont globalement stabilisés par rapport à 2025.

Par ailleurs, certaines mesures initialement prévues ont été assouplies. La dynamique de TVA affectée aux collectivités n'est pas minorée, même si le montant reversé en 2026 pourrait être inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de l'évolution de l'assiette de référence. La compensation liée à la révision des valeurs locatives des locaux industriels fait l'objet d'un écrêtement partiel, limité par rapport aux hypothèses initiales. Les variables d'ajustement demeurent toutefois mobilisées, traduisant la poursuite de l'effort global demandé au secteur local.

S'agissant des dotations, la Dotation globale de fonctionnement est stabilisée à son niveau de 2025, tandis que la péréquation verticale est renforcée, avec une progression des enveloppes de solidarité urbaine et rurale. Les principaux dispositifs de soutien à l'investissement local sont maintenus, bien que certaines enveloppes, notamment environnementales, connaissent une réduction modérée.

Enfin, le calendrier d'adoption définitive de la loi de finances demeure incertain. Sous réserve de l'achèvement des procédures parlementaires et constitutionnelles, l'entrée en vigueur des dispositions financières pourrait intervenir au début du mois de mars 2026, ce qui appelle à la prudence dans l'élaboration et l'exécution du budget communal.

Dans ce contexte, le budget primitif 2026 est construit **sans tenir compte des résultats ni de l'excédent de l'exercice 2025**, qui ne sont pas encore affectés. À titre **informatif et provisoire**, ces éléments sont présentés dans cette note afin de donner un aperçu des **marges de financement potentielles**, mais **leur intégration dans l'équilibre du budget primitif 2026 dépendra de la décision du conseil municipal lors du vote du Compte Financier Unique (CFU)**.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice 2025 (sans 001 et 002)	Section de fonctionnement	15 456 536,73 €	16 338 781,34 €	882 244,61 €
	Section d'investissement	3 895 721,47 €	3 022 903,19 €	-872 818,28 €
Report de l'exercice 2024 (001 et 002)	Section de fonctionnement		1 754 615,38 €	1 754 615,38 €
	Section d'investissement		3 487 087,35 €	3 487 087,35 €
Réalisation de l'exercice 2025	Section de fonctionnement	15 456 536,73 €	18 093 396,72 €	2 636 859,99 €
	Section d'investissement	3 895 721,47 €	6 509 990,54 €	2 614 269,07 €
Résultats globaux de l'exercice 2025		19 352 258,20 €	24 603 387,26 €	5 251 129,06 €

3 – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE NANGIS

A – Synthèse et équilibre du budget primitif 2026

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	15 255 722,04 €	15 255 722,04 €
Investissement	5 499 255,67 €	5 499 255,67 €

TOTAL DU BUDGET	20 754 977,71 €	20 754 977,71 €
-----------------	-----------------	-----------------

Le budget s'équilibre en dépense et en recette à hauteur de 15 255 722,04 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 5 499 255,67 € pour la section d'investissement.

B – Présentation de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune et à la continuité des services publics locaux. Elle couvre les charges indispensables à la gestion quotidienne des équipements, des services municipaux et de l'administration communale.

a) Dépenses de fonctionnement : 15 255 722.04 €

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026
TOTAL	18 646 822,38 €	15 456 536,73 €	15 255 722,04 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 312 333,78 €	3 677 390,56 €	3 501 208,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	8 704 380,00 €	8 047 632,81 €	8 341 174,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	119 644,40 €	119 644,40 €	107 080,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 058 000,00 €	- €	877 115,44 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	840 000,00 €	839 387,00 €	340 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 729 085,15 €	2 575 302,67 €	1 908 796,97 €
66 - CHARGES FINANCIERES	331 661,22 €	197 179,29 €	170 347,63 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 000,00 €	- €	10 000,00 €
68 - DOT. AMORT DEPRECIATION PROVISION	481 717,83 €	- €	- €

Les dépenses de fonctionnement réelles se décomposent en six rubriques principales :

- **Les charges à caractère générale – Chapitre 011 : 3 501 208.00 €**

Ensemble des crédits alloués nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux (enfance, petite enfance, jeunesse, culture, fonctions supports, etc...).

En 2026, sont également intégrées les dépenses correspondant à six mois de fonctionnement du Centre social municipal.

- **Les charges de personnel – Chapitre 012 : 8 341 174.00 €**

Ensemble des dépenses liées aux rémunérations des agents municipaux et aux charges sociales obligatoires. Leur évolution résulte à la fois des mouvements naturels de carrière des agents tels que les avancements d'échelons, les promotions et l'accroissement de l'expérience professionnelle, regroupés sous l'appellation GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des évolutions statutaires ou réglementaires décidées au niveau national, qui modifient les grilles indiciaires, les statuts ou les obligations imposées aux employeurs publics.

Ces éléments combinés génèrent une progression mécanique de la masse salariale, à laquelle s'ajoutent les impacts liés aux recrutements, à la formation, au régime indemnitaire et aux autres obligations de la collectivité en tant qu'employeur.

Pour l'exercice 2026, une enveloppe de **8,3 M€** est prévue, tenant compte des éléments suivants :

- L'évolution des charges sociales, notamment la hausse du taux de cotisation CNRACL à 37,65 % (contre 34,65 % en 2025), qui s'applique à l'ensemble des collectivités ;
- Le renforcement de certains effectifs pour répondre aux besoins des services ;
- La prise en considération des demandes d'équité salariale formulées lors des concertations internes ;
- Les recrutements nécessaires à l'ouverture du centre social municipal et aux services associés dans le cadre du Pacte local des solidarités.

Le calendrier d'ouverture de cette nouvelle structure a été légèrement décalé en raison de la poursuite des concertations avec les partenaires institutionnels, les habitants et le tissu associatif, de la finalisation de l'acquisition du bâtiment destiné à l'accueillir et de la réalisation des travaux d'aménagement. Parallèlement, la commune poursuit la recherche de financements externes et l'étude d'un partenariat avec le centre social intercommunal, **Coli'brie**.

Le budget principal intègre également une **meilleure répartition des dépenses de personnel** des agents intervenant pour les budgets annexes, à savoir :

- eau,
- assainissement,
- centre aquatique.

Ces charges sont ensuite **refacturées aux budgets concernés**, assurant ainsi une **répartition transparente et sincère des coûts**. Selon les calendriers de régularisation, ce mécanisme peut

toutefois générer des **décalages temporaires** dans l'évaluation des dépenses du budget principal pour un exercice donné.

- **Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 107 080.00 €**

Ensemble des opérations qui viennent diminuer certaines recettes de la commune.

Il s'agit notamment des reversements effectués dans le cadre de mécanismes intercommunaux, lorsqu'un fonds ou un produit est d'abord calculé au niveau de l'EPCI puis réparti entre l'intercommunalité et ses communes membres. La commune de Nangis verse une attribution de compensation à la CCBN pour un montant de 84 827.00 € (le FPIC).

Il comprend également des corrections ou déductions opérées sur les produits fiscaux, telles que les dégrèvements appliqués sur les logements vacants, qui réduisent le montant effectivement perçu par la commune (en 2025 : 22 253.00 €).

- **Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 1 908 796.97 €**

Ensemble des dépenses que la commune verse à des tiers dans le cadre de son activité, ainsi que certaines obligations financières récurrentes qui ne relèvent ni des charges à caractère général ni des charges de personnel.

Il comprend notamment :

- les subventions versées aux associations et autres structures locales.
Pour 2026, reprise du budget 2025 (Associations : 263 780 € - COS : 60 700 € - Ecoles : 25 400 €)
- les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes
Pour 2026, selon les prévisions budgétaires de chaque budget annexe, seul le budget du Centre aquatique présente un besoin de subvention d'un montant de 634 404.32 € (en 2025, Centre aquatique : 347 228 € et Assainissement : 261 366 €)
- la participation versée aux syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère
Pour 2026 reprise du CFU 2025 (SICPAN : 225 021 € - SIVOS : 58 961 € - SDEMS : 11 170 €) ; à noter que la participation au SDIS est transférée à la CCBN à compter de 2026 (en 2025 : 141 974 €)
- les indemnités des élus, correspondant aux montants versés au maire, adjoints et conseillers municipaux pour l'exercice de leurs fonctions (revalorisation par décret au 01/01/2026 : + 6% pour les communes de moins de 10 000 habitants)
- certaines contributions ou charges spécifiques liées au fonctionnement général de la collectivité (logiciels hébergés : 89 085 €)

- **Les charges financières – Chapitre 66 : 170 347.63 €**

Ensemble des dépenses liées au coût de l'endettement de la commune. Il comprend principalement le paiement des intérêts des emprunts contractés pour financer les investissements municipaux (165 347 €), ainsi que les intérêts liés à la ligne de trésorerie (5 000 €).

- **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 10 000.00 €**

Ensemble des opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes, telles que la réduction de titres sur des exercices antérieurs.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- **Le virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 877 115.44 €**

Ensemble des ressources transférées de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, constituant une part essentielle des ressources propres d'origine interne générées par la gestion de la collectivité.

Ce virement est prioritairement affecté à la couverture du remboursement du capital de la dette dans le respect de l'équilibre budgétaire, et contribue également au financement direct des opérations d'équipement, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement de la collectivité.

- **Les opérations d'ordre entre sections – Chapitre 042 : 340 000.00 €**

Les dotations aux amortissements font également partie des ressources propres d'origine interne et peuvent servir à la couverture en remboursement du capital.

b) Recettes de fonctionnement : 15 255 722.04 €

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026
TOTAL	18 646 822,38 €	16 338 781,34 €	15 255 722,04 €
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 754 615,38 €	- €	- €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	215 921,00 €	177 280,18 €	100 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	730 000,00 €	64 211,88 €	62 825,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 316 587,00 €	2 292 599,91 €	1 734 591,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	3 925 466,00 €	3 917 903,00 €	3 764 380,00 €
731 - FISCALITE LOCALE	5 631 751,00 €	5 686 263,15 €	5 788 528,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 644 282,00 €	3 799 687,86 €	3 569 681,04 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	413 200,00 €	335 284,36 €	225 717,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	- €	28 125,00 €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00 €	37 426,00 €	10 000,00 €

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la fiscalité locale, des dotations et participations de l'Etat, des produits tarifaires liés aux services rendus à la population, ainsi que de diverses subventions d'exploitation.

Elles sont composées des postes suivants :

- L'excédent de fonctionnement 2025 – Chapitre 002

Il correspond au solde positif dégagé par la section de fonctionnement lorsque les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles de l'exercice. Il représente la marge financière disponible permettant à la commune de renforcer son autofinancement, de sécuriser son équilibre budgétaire ou de soutenir ses futurs investissements.

Les résultats de fonctionnement de l'exercice ne sont pas intégrés immédiatement dans le Budget primitif, ils seront repris lors du Budget supplémentaire, après le vote du Compte Financier Unique, qui arrête définitivement les résultats de l'exercice précédent.

Cet excédent constitue ainsi une ressource essentielle pour la conduite des projets municipaux et la consolidation de la situation financière de la collectivité.

- Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 100 000.00 €

Ensemble des opérations qui viennent diminuer certaines dépenses de la commune.

Il s'agit principalement de remboursements de l'assurance du personnel, de la CPAM ou de la Caisse des Dépôts, perçus en cas d'absence des agents pour maladie ou congé paternité.

- Les produits des services – Chapitre 70 : 1 734 591.00 €

Ensemble des recettes perçues par la commune en contrepartie des services qu'elle fournit à la population. Il s'agit de produits liés au fonctionnement quotidien des équipements et activités municipales.

Ces recettes proviennent notamment :

- des tarifs appliqués aux services publics (accueils périscolaires, restaurations scolaires, crèches, activités jeunesse, concession cimetière, redevance d'occupation du domaine public, etc...)
- des prestations rendues par les services municipaux (animations culturelles ou sportives, remboursement frais ALSH par la CCBN, etc...)
- de la participation financière des usagers aux activités ou aux équipements municipaux (charges des logements, etc...)
- de la mise à disposition de personnel facturés aux budgets annexes (Assainissement : 35 800 €, Eau : 35 800 € et Centre aquatique : 407 400 €) et autres collectivités (CCAS : 300 000 €, FRPA : 70 700 €, CCBN : 147 000 €)

La baisse entre le montant du CFU 2025 et celui du BP 2026 s'explique de deux manières : d'une part par la suppression de la refacturation interne, et d'autre part par la régularisation des refacturations de salaires vers les budgets annexes et le CCAS.

- Les impôts et taxes – Chapitre 73 : 3 764 380.00 €

Ensemble des recettes fiscales perçues par la commune dans le cadre de ses compétences. Ce chapitre constitue une part essentielle du financement du fonctionnement communal, car il rassemble les produits issus des reversements opérés par la Région ou l'intercommunalité.

Cela comprend notamment les reversements liés à l'intercommunalité :

- l'attribution de compensation (AC) qui permet d'ajuster financièrement les transferts de compétences entre la commune et l'EPCI : 1 738 479 € (diminution en 2026 du fait du transfert de la participation au SDIS)
- le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) qui compense les écarts de ressources entre collectivités depuis la réforme de la taxe professionnelle : 1 064 901 €
- le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) : selon la situation fiscale du territoire, la commune de Nangis perçoit une part du FPIC : 129 000 € et y contribue (voir chapitre 014 des dépenses),

mais également des produits liés au mécanisme de péréquation régionale, le FSRI (Fonds de Solidarité des Régions Île-de-France) : 832 000 €

- La fiscalité locale – Chapitre 731 : 5 788 528.00 €

Ensemble des recettes fiscales perçues directement par la commune au titre de la fiscalité locale. Ce chapitre constitue une part majeure des ressources de fonctionnement, car il correspond aux impôts locaux dont la commune fixe les taux et perçoit le produit.

Il comprend principalement :

- des produits fiscaux directs, tels que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (BP 2026, prévision prudente : 5 382 660 €)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation, perçue par la commune en complément des droits de mutation à titre onéreux acquittés lors des transactions immobilières (160 000 €)
- la taxe de séjour, acquittée par les visiteurs séjournant sur le territoire communal et destinée à soutenir les actions de développement touristique (19 000 €)
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), payée par les entreprises et commerces disposant de dispositifs publicitaires ou d'enseignes visibles depuis l'espace public (54 585 €).

- Les dotations et participations – Chapitre 74 : 3 569 681.04 €

Ensemble des recettes non fiscales versées à la commune, principalement par l'Etat et divers organismes publics. Ces recettes soutiennent le fonctionnement des services municipaux et complètent les ressources propres de la collectivité.

Ce chapitre comprend notamment :

- les dotations versées par l'Etat, telles que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et ses composantes (DF : 441 991 €, DSR : 1 024 909 €, DSU : 426 069 € et DNP : 127 211 €)
- les compensations fiscales de l'Etat, par exemple la compensation de la taxe foncière lorsque des exonérations légales réduisent le produit perçu par la commune (402 256 €)

- la DCRTP (Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), destinée à neutraliser les effets de la réforme fiscale de 2010 et versée lorsque la commune est considérée comme “perdante” à cette réforme (438 256 €)
- les participations d’autres collectivités ou organismes publics (ex. Département, Région, CAF, CNC) versées pour le fonctionnement de services ou dispositifs spécifiques (enfance, petite enfance, jeunesse, culture, cinéma, etc...)
- les concours financiers et subventions d’exploitation alloués dans le cadre de dispositifs contractuels, partenariats ou conventions (EPS au collège par le Département : 22 143 €, participation du SIVOS aux frais des équipements sportifs : 61 700 €)
- le FCTVA correspondant au remboursement forfaitaire de TVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles de 2024 (montant notifié : 36 031 €)

Ce chapitre retrace ainsi l’ensemble des ressources non fiscales, qu’elles proviennent de mécanismes de dotation, de compensation, ou de participation, permettant de soutenir les actions menées par la commune et d’assurer la continuité de ses services publics

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 225 717.00 €

Ensemble des recettes non fiscales perçues par la commune dans le cadre de son activité courante, en dehors des produits des services, des impôts et taxes ou des dotations. Il s’agit de produits liés aux relations courantes de la collectivité avec des tiers, et qui contribuent au financement du fonctionnement communal.

Ce chapitre comprend principalement :

- les loyers et redevances versés à la commune pour l’occupation de locaux ou bâtiments (logements et salles : 221 663 €)
- les produits divers liés aux relations courantes avec les usagers, partenaires ou organismes extérieurs (versement recettes bornes de recharge, avoir sur facture, refacturation badge ou dégradation de matériel)
- les pénalités, indemnités ou recettes accessoires liées à des contrats ou conventions, lorsqu’elles relèvent du fonctionnement courant (redevance marché d’approvisionnement : 1 500 €)

Ce chapitre retrace ainsi les recettes accessoires mais régulières qui complètent les autres produits de fonctionnement et participent au financement des services publics municipaux.

- Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 10 000.00 €

Ensemble des opérations n’entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes, telles que la réduction de mandats sur des exercices antérieurs.

- Les opérations d’ordre entre sections – Chapitre 042 : 62 825.00 €

Ensemble des recettes réintégrées en section de fonctionnement correspondant à la part des subventions d’investissement transférées au résultat au fur et à mesure de la consommation

de l'actif financé. Elles représentent la fraction de subvention reprise en produit pour couvrir l'amortissement de l'immobilisation concernée, assurant la cohérence entre financement et amortissement.

C – Présentation de la section d'investissement

La section d'investissement retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes liées à la réalisation, à l'entretien lourd et au renouvellement du patrimoine communal. Elle permet de financer les projets structurants de la commune ainsi que les équipements nécessaires à l'amélioration ou à la modernisation des services publics locaux.

a) Dépenses d'investissement : 4 530 989,84 € + RAR 2025 : 968 265,83 €

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026
TOTAL	11 526 160,17 €	3 895 721,47 €	5 499 255,67 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	730 000,00 €	64 211,88 €	62 825,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 158 284,20 €	1 062 682,22 €	977 500,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	584 087,40 €	79 473,20 €	325 575,20 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	135 642,00 €	- €	85 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 909 646,57 €	2 680 854,17 €	3 948 355,47 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	100 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 500,00 €	8 500,00 €	- €

Les dépenses d'investissement regroupent l'ensemble des opérations qui augmentent, améliorent ou rénovent durablement le patrimoine de la collectivité, ainsi que celles qui préparent ou financent ces projets sur plusieurs années.

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- Les dépenses d'équipement – Chapitre 20 (hors 204), 21 et 23 : 4 373 930,67 €

Ces chapitres regroupent des opérations structurantes :

- Révision PLU : 14 070 €
- Réhabilitation Eglise Saint Magne (MO) : 146 290 €
- Rémunération OPAH-RU : 140 000 €
- Acquisition et Réhabilitation futur Centre social municipal : 496 000 €
- Réhabilitation du groupe scolaire du Château : 1 671 387,77 € (participation financière Etat et Région)
- Réhabilitation de la Halle des Sports (MO et études) : 206 288,44 €
- Réhabilitation terrain de tennis : 182 500,00 € (participation financière FFT)
- Réhabilitation La Jouerie (RAR) : 379 865,86 € (participation financière Région)
- Création aire de jeux Parc du Château : 203 900 €
- Réhabilitation chemin de la Psauve : 80 000 €
- Réfection trottoirs rue Young/Foch : 50 000 €

- Acquisition Triporteur : 4 500 € (participation financière budget participatif Région)
- Acquisition stations de vélos : 31 200 € (participation financière budget participatif Région)
- Création d'un parcours floral : 22 000 € (participation financière budget participatif Région)

Et les programmes récurrents de remise en état ou de renouvellement du patrimoine et des équipements.

Il est à noter que l'affectation des résultats de l'exercice 2025 et les excédents présentés en introduction du présent document sont **indiqués à titre informatif et provisoire**.

Ces éléments devraient permettre, **sans recours à l'emprunt**, de financer l'ensemble des investissements programmés pour 2026, et plus particulièrement les travaux de la Halle des Sports, prévus sur deux exercices (2026-2027) pour un montant total inférieur à 4 millions d'euros.

Ils offrent également une **marge de manœuvre en cours d'exercice**, permettant à la commune de faire face à d'autres besoins d'investissement non intégrés dans le budget primitif 2026.

Cette présentation **n'implique aucune décision définitive** et ne préjuge pas des choix qui seront adoptés par le conseil municipal lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

- Subventions d'équipement versées – Chapitre 204 : 85 000.00 €

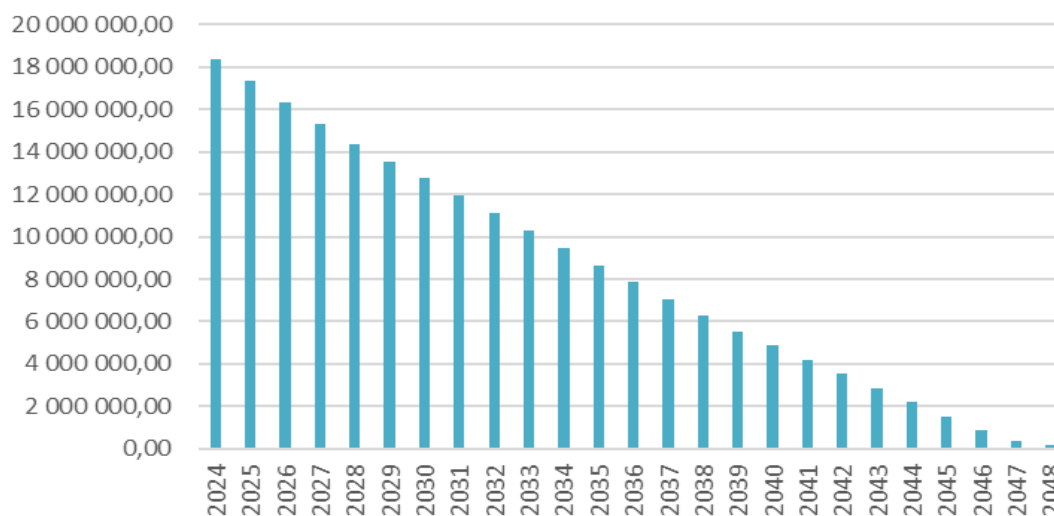
Fonds de concours versé aux administrés dans la cadre de la convention OPAH-RU (Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain)

- Les emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 977 500.00 €

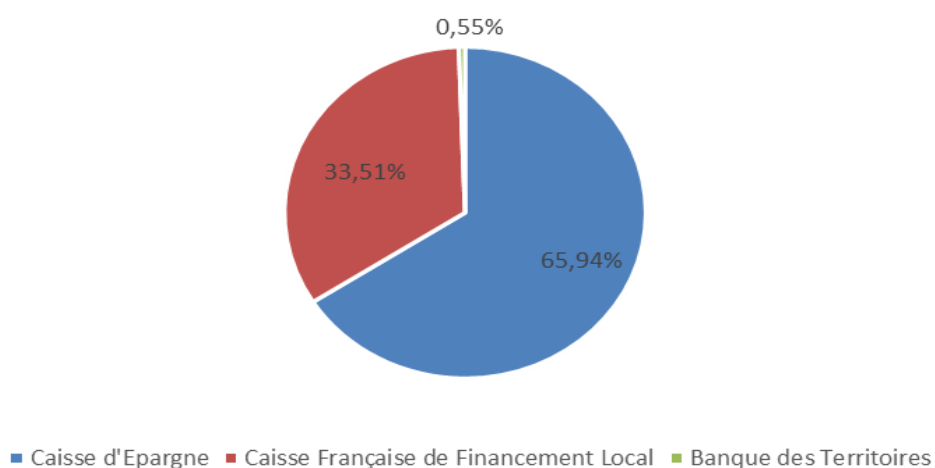
Ensemble des remboursements du capital des emprunts (975 000 €) et des dettes assimilées (remboursement des cautions versées : 2 500 €).

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette du budget principal s'élèvent à 16 320 570,40 €.

Evolution de l'encours de la dette



Répartition de la dette par prêteur



- **Les opérations d'ordre entre sections – Chapitre 040 : 62 825.00 €**

Ensemble des recettes réintégrées en section de fonctionnement correspondant à la part des subventions d'investissement transférées au résultat au fur et à mesure de la consommation de l'actif financé. Elles représentent la fraction de subvention reprise en produit pour couvrir l'amortissement de l'immobilisation concernée, assurant la cohérence entre financement et amortissement.

b) Recettes d'investissement : 3 925 015.51 € + RAR 2025 : 1 574 240.16 €

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026
TOTAL	11 526 160,17 €	3 022 903,19 €	5 499 255,67 €
001 - SOLDE D'EXECUT. D'INVEST. REPORTE	3 487 087,35 €	- €	- €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	1 058 000,00 €	- €	877 115,44 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO.	- €	- €	409 588,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	840 000,00 €	839 386,30 €	340 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	996 582,44 €	767 537,75 €	690 221,57 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 511 157,38 €	915 979,14 €	2 946 497,66 €
16 - EMPRUNTS/DEPOTS ET CAUTIONNEM.	133 333,00 €	- €	135 833,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	500 000,00 €	500 000,00 €	- €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	100 000,00 €

Les recettes d'investissement regroupent l'ensemble des ressources destinées à financer durablement les projets de développement de la collectivité. Elles comprennent notamment les subventions reçues, les dotations et participations, les produits de cession du patrimoine, ainsi que les emprunts contractés pour soutenir ou préparer les opérations d'équipement inscrites sur plusieurs années.

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- L'excédent d'investissement 2025 – Chapitre 001

Il correspond au solde positif de la section d'investissement repris de l'exercice précédent. Ce solde, intégré lors du Budget supplémentaire après l'adoption du Compte Financier Unique, représente la part excédentaire disponible pour financer les opérations d'équipement en cours ou à venir, contribuant ainsi au renforcement de l'équilibre de la section d'investissement.

- Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 690 221.57 €

Ensemble des recettes constituées des dotations versées par l'Etat, des fonds divers provenant d'organismes publics ou partenaires, ainsi que des prélèvements sur les réserves de la collectivité, destinées à soutenir le financement de son fonctionnement et de ses projets.

Il s'agit notamment :

- du FCTVA 2026 sur les dépenses 2024 : 670 221.57 € (montant notifié)
- de la taxe d'aménagement : prévision de 20 000 €
- de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 : affecté lors du Budget supplémentaire, après le vote du Compte Financier Unique, qui arrête définitivement les résultats de l'exercice précédent

- **Les subventions d'investissement – Chapitre 13 : 2 946 497.66 €**

Ensemble des subventions d'investissement perçues par la collectivité, destinées à financer durablement ses opérations d'équipement et ses projets inscrits en section d'investissement.

Il s'agit principalement des opérations suivantes :

- Eclairage public (RAR) : 864 391.43 € (participation financière Etat, Région et département)
- Réhabilitation La Jouerie (RAR) : 350 000 € (participation financière Région)
- Réhabilitation du groupe scolaire du Château : 1 180 077.50 € (participation financière Etat et Région)
- Réhabilitation rue Aristide Briand et rue Pasteur (RAR) : 214 022.81 € (participation financière Région)
- Phase 5 de la vidéoprotection (RAR) : 104 925.92 € (participation financière Etat)
- Réhabilitation terrain de tennis : 33 500 € (participation financière FFT)
- Création aire de jeux Parc du Château : 134 680 € (participation financière Etat, Région et MSA)
- Acquisition Triporteur : 2 000 € (participation financière budget participatif Region)
- Acquisition stations de vélos : 16 000 € (participation financière budget participatif Région)
- Création d'un parcours floral : 6 000 € (participation financière budget participatif Région)
- Acq. Matériel enfants en situation de handicap (RAR) : 10 220 € (participation financière CAF)
- Réhabilitation Skate-park (RAR) : 15 680 € (participation financière Région)
- Réhabilitation vidéoprojecteur Cinéma (RAR) : 15 000 € (participation financière Région)

- **Emprunts et dettes assimilées : 135 833.00 €**

Ensemble des encaissements liés aux emprunts et dettes assimilées, comprenant :

- les emprunts contractés par la collectivité pour financer ses opérations d'investissement : en 2026, versement prêt CAF pour les travaux de La Jouerie pour un montant de 133 333 €
- les dettes assimilées, correspondant aux encaissements des cautions versées : 2 500 €.

- **Cessions d'immobilisations : 409 588.00 €**

Ensemble des produits issus de la vente d'immobilisations de la collectivité, qu'il s'agisse de terrains, bâtiments, véhicules, matériels ou équipements devenus inutiles ou renouvelés, permettant de dégager des ressources pour la section d'investissement.

Pour 2026, il s'agit de la vente de :

- terrain à bâtir (ZP 125 ET 127) : 230.888,00 €
- terrain à bâtir (ZP 129) : 178.700,00€

- **Le virement de la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 877 115.44 €**

Ensemble des ressources transférées de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, constituant une part essentielle des ressources propres d'origine interne générées par la gestion de la collectivité.

Ce virement est prioritairement affecté à la couverture du remboursement du capital de la dette dans le respect de l'équilibre budgétaire, et contribue également au financement direct des opérations d'équipement, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement de la collectivité.

- **Les opérations d'ordre entre sections – Chapitre 040 : 340 000.00 €**

Les dotations aux amortissements font également partie des ressources propres d'origine interne et peuvent servir à la couverture en remboursement du capital.

4 – LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE

Le budget annexe du centre aquatique s'inscrit dans un contexte singulier : la dette liée à la construction reste portée par le SICPAN, tandis que la commune assume seule l'intégralité du fonctionnement via son budget annexe. Cette organisation entraîne une charge financière importante et structurellement déséquilibrée.

Le budget primitif 2026 du centre aquatique sera voté en intégrant la reprise anticipée des résultats.

A – Présentation de la section de fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025 provisoire	BP 2026
TOTAL DEPENSES	859 658,08 €	709 258,24 €	832 197,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	477 910,46 €	347 010,37 €	407 285,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	360 100,00 €	359 596,25 €	421 912,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 500,00 €	- €	1 500,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	1 947,62 €	1 947,62 €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	15 200,00 €	704,00 €	1 500,00 €

b) Recettes de fonctionnement

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	859 658,08 €	440 321,76 €	832 197,00 €
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCT.	397 429,16 €	- €	128 492,68 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	115 000,92 €	71 251,09 €	69 300,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	347 228,00 €	347 228,00 €	634 404,32 €
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	- €	21 842,67 €	- €

Pour 2026, la section de fonctionnement s'équilibre à 832 197.00 €, grâce à une subvention du budget principal qui compense des recettes propres insuffisantes et très sensibles à la fréquentation.

A – Présentation de la section d'investissement

a) Dépenses d'investissement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	138 955,60 €	6 963,45 €	118 996,15 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	40 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 955,60 €	6 963,45 €	78 996,15 €

b) Recettes d'investissement

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	123 755,60 €	704,00 €	118 996,15 €
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVEST. REPORTE	123 755,60 €		117 496,15 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	- €	704,00 €	1 500,00 €

La section d'investissement, équilibrée à 118 996.15 €, permet notamment de financer une étude diagnostique structurelle et fonctionnelle du bâtiment, ainsi que des travaux de sécurisation et l'acquisition de matériel.

Cette étude constitue un enjeu majeur : malgré les efforts réguliers de maintenance et de réparation, l'équipement fait l'objet de fermetures répétées et parfois imprévisibles, générant une dégradation de son image, une perte de fréquentation et un impact financier additionnel.

Le diagnostic doit permettre d'identifier précisément les causes structurelles de ces dysfonctionnements, d'évaluer les besoins de remise à niveau et de définir un plan d'action réaliste pour assurer une exploitation fiable et durable.

Le budget 2026 garantit ainsi la continuité du service public tout en posant les bases d'une stratégie plus soutenable pour l'avenir du centre aquatique.

5 – LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement pour 2026 s'inscrit dans un contexte particulier marqué par l'évolution du cadre national : bien que le transfert de compétence à l'intercommunalité soit suspendu en attente d'une position stabilisée de l'État, la commune continue d'assurer pleinement la gestion d'un réseau ancien nécessitant des investissements majeurs pour garantir la conformité réglementaire, la sécurité sanitaire et la résilience hydraulique du territoire.

Le budget primitif 2026 de l'assainissement sera voté en intégrant la reprise anticipée des résultats.

A – Présentation de la section de fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	811 294,73 €	210 429,58 €	790 298,36 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	438 884,57 €	5 592,86 €	117 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00 €	- €	- €
66 - CHARGES FINANCIERES	32 530,95 €	31 836,72 €	109 671,61 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	- €	- €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 500,00 €	120 000,00 €	120 500,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	165 879,21 €	- €	390 126,75 €

b) Recettes de fonctionnement

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	811 294,73 €	505 769,21 €	790 298,36 €
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCT.	255 458,73 €	- €	550 798,36 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	255 000,00 €	205 903,21 €	201 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	261 336,00 €	261 366,00 €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00 €	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €	- €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 500,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €

Pour 2026, la section de fonctionnement s'équilibre à 790 298.36 €, sans subvention du budget principal, grâce à un résultat excédentaire issu de la révision tarifaire et de la redevance municipale d'assainissement. Les charges couvrent principalement l'entretien courant, les contrôles réglementaires et les charges financières liées à l'endettement.

A – Présentation de la section d'investissement

c) Dépenses d'investissement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	5 985 768,92 €	1 120 366,28 €	5 209 649,47 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 500,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €	500 000,00 €	- €
16 - EMPRUNTS	168 222,96 €	155 212,92 €	48 842,59 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 180 000,00 €	- €	400 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 099 045,96 €	426 653,36 €	4 722 306,88 €

d) Recettes d'investissement

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	5 985 768,92 €	1 120 000,00 €	5 209 649,47 €
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVEST. REPORTE	699 389,71 €	- €	699 022,72 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	165 879,21 €	- €	390 126,75 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 500,00 €	120 000,00 €	120 500,00 €
16 - EMPRUNTS	5 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 000 000,00 €

La section d'investissement, qui s'élève à 5 209 649.47 €, traduit les besoins du réseau et priorise la poursuite du schéma directeur d'assainissement : 400 000 € d'études préalables et 4 064 922.55 € de travaux, dont 3 000 000 € pour le bassin d'orage, indispensable à la gestion des eaux pluviales et à la réduction des infiltrations dans le réseau. Les investissements lourds sont financés en grande partie par l'emprunt contracté en 2025 : un premier décaissement de 1 M€ a déjà permis de financer les travaux de la rue Aristide Briand / Pasteur (500 000 €), et le solde de 4 M€ sera mobilisé en 2026 pour le bassin d'orage, la rue de la Libération (753 480 €), la rue de la Tannerie (80 500 €) et l'acquisition partielle du Moulin Saint-Antoine (600 000 €).

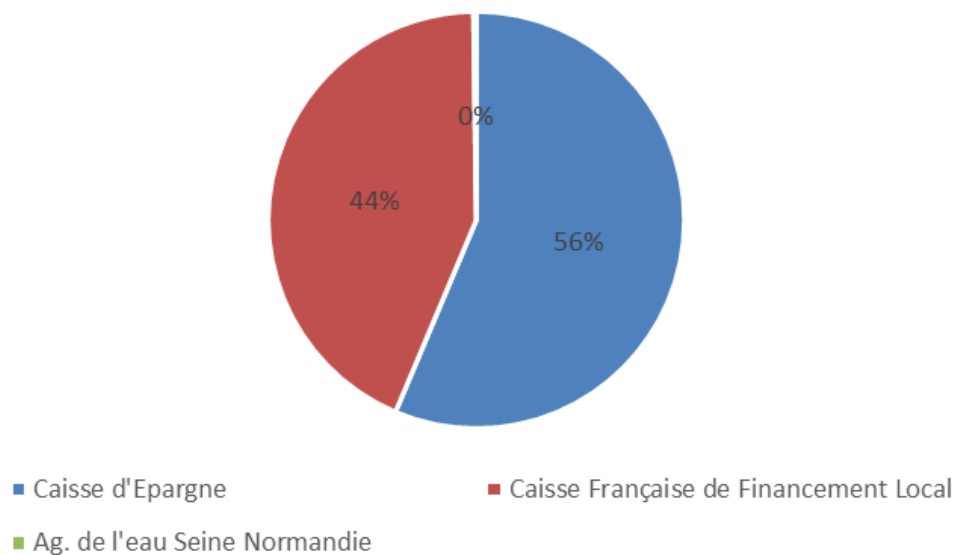
Le budget 2026 constitue ainsi une année charnière : il engage des travaux structurants pour la modernisation du réseau, stabilise les équilibres financiers sans recours à la subvention communale et prépare les conditions d'une future gouvernance intercommunale, mieux adaptée au périmètre réel du service.

La stratégie déployée vise à sécuriser le service public d'assainissement, à protéger le cadre de vie des habitants et à anticiper un transfert de compétence sur un réseau fiabilisé et durable.

Evolution de l'encours de la dette



Répartition de la dette par prêteur



6 – LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe Eau potable pour 2026 s'inscrit également dans un contexte institutionnel en évolution. Bien que le transfert de compétence eau à l'intercommunalité soit actuellement suspendu par le gouvernement, la commune assure pleinement l'exploitation, l'entretien et le renouvellement d'un réseau vieillissant. Cette responsabilité permet de maintenir un service public de qualité tout en préparant la modernisation du réseau pour les années à venir.

Le budget primitif 2026 de l'eau sera voté en intégrant la reprise anticipée des résultats.

A – Présentation de la section de fonctionnement

a) Dépenses de fonctionnement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	1 287 119,24 €	232 125,98 €	1 209 012,29 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	967 479,98 €	91 476,78 €	160 270,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	53 000,00 €	52 322,34 €	53 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	7 422,66 €	6 436,86 €	4 528,76 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	5 000,00 €	- €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	81 890,00 €	81 890,00 €	81 890,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	172 326,60 €	- €	909 323,53 €

b) Recettes de fonctionnement

RECETTES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	1 287 119,24 €	360 578,03 €	1 209 012,29 €
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCT.	719 983,24 €	- €	848 435,29 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	280 000,00 €	335 307,15 €	335 307,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	261 366,00 €	- €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	500,00 €	0,88 €	- €
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 270,00 €	25 270,00 €	25 270,00 €

Pour 2026, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 209 012.29 €, grâce à la reprise anticipée d'un résultat antérieur et à un virement significatif vers la section d'investissement. Les charges courantes, principalement dédiées à l'entretien et à la réparation du réseau, reflètent le vieillissement des infrastructures et témoignent de l'engagement constant de la commune pour garantir la continuité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.

A – Présentation de la section d'investissement

a) Dépenses d'investissement

DEPENSES	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES	1 030 825,36 €	71 027,75 €	1 778 684,04 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 270,00 €	25 270,00 €	25 270,00 €
16 - EMPRUNTS	51 820,45 €	45 757,75 €	27 731,72 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 000,00 €	- €	280 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	738 734,91 €	- €	1 445 682,32 €

b) Recettes d'investissement

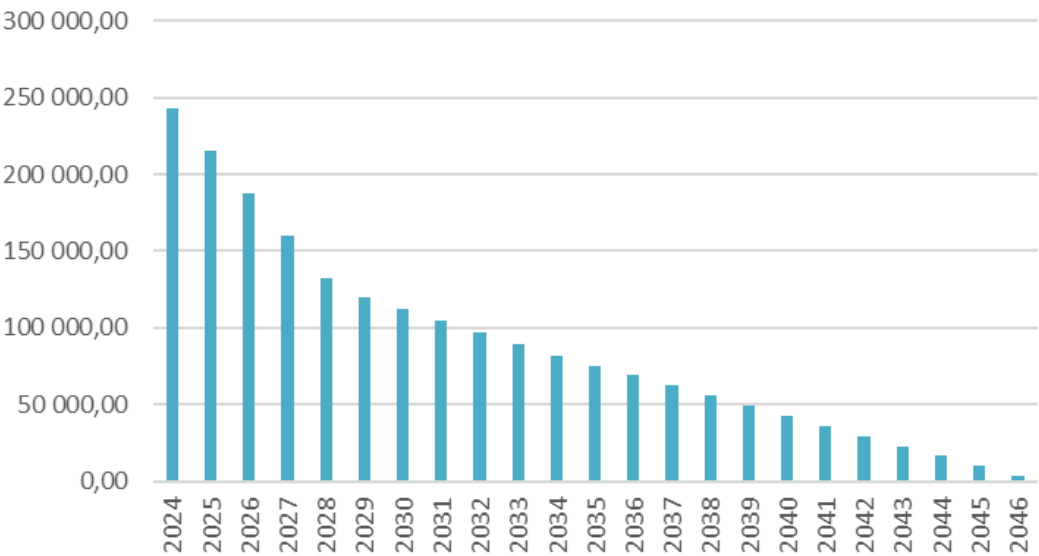
RECETTES D'INVESTISSEMENT	TOTAL PREVU 2025	CFU 2025	BP 2026
TOTAL RECETTES	1 030 825,36 €	81 890,00 €	1 778 684,54 €
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVEST. REPORTE	776 608,76 €	- €	787 471,01 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	172 326,60 €	- €	909 323,53 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	81 890,00 €	81 890,00 €	81 890,00 €

La section d'investissement, majoritairement financée par le virement de fonctionnement et la reprise du résultat, permet de réaliser des études préalables et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (280 000 €), ainsi que des travaux de renouvellement et de renforcement du réseau, notamment sur la rue de la Libération et la rue des Tanneries (500 000 €), ainsi que l'acquisition partielle du moulin Saint-Antoine (600 000 €). Ces opérations constituent des étapes essentielles pour sécuriser la distribution, renforcer le taux de rendement et assurer la conformité aux normes sanitaires.

Le budget 2026 démontre une capacité de financement maîtrisée, nécessitant des choix stratégiques et une priorisation des opérations, tout en valorisant l'efficacité des ressources internes mobilisées par la commune. Cette approche proactive prépare le réseau à un avenir plus durable et performant, en attendant le transfert éventuel de compétence à l'intercommunalité, qui permettra de mutualiser les charges, renforcer la cohérence territoriale et accroître la capacité d'investissement.

Ainsi, le budget 2026 constitue une année de transition positive : il garantit la continuité du service public, engage les premières actions de modernisation et prépare les conditions financières et techniques d'un réseau d'eau potable fiable et durable pour l'avenir.

Evolution de l'encours de la dette



Répartition de la dette par prêteur

